

Le correspondant défense



La défense

Le volontariat, c'est l'occasion de se faire une première expérience professionnelle au sein de la Défense.

Il existe deux formes de volontariat :

- Le volontariat dans les armées, qui peut être effectué dans chacune des armées et vous donne la possibilité de participer à toutes les missions auxquelles elles sont affectées. Les volontariats sont d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 5 ans maximum, de l'âge de 18 à 25 ans.
- Le volontariat civil est consacré à des missions d'intérêt général en France et à l'étranger dans des domaines variés : sécurité, aide humanitaire, cohésion sociale... Le volontariat civil est destiné aux jeunes entre 18 et 28 ans.

Que vous soyez garçon ou fille, vous pouvez devenir volontaires. Pour cela vous devez entrer en contact auprès du service dans lequel vous voulez le faire.

Parcours et recensement citoyen

Première étape > Enseignement de la défense

L'enseignement de la défense, première étape du parcours de citoyenneté, prévu par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, relève de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale.

Programmée dans les classes de 3ème et 1ère, la sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

Deuxième étape > Le recensement

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

C'est également obligatoire pour passer un diplôme.

Troisième étape > Journée défense et citoyenneté

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

Le devoir de mémoire

<http://www.onac-vg.fr/fr/>

Infos pratiques

Le Correspondant Défense de votre commune à L'Isle-Adam est M Gérard Brunel, Conseiller municipal. Il se tient à la disposition des Adamois pour toute information sur :

- la défense
- le citoyen
- le devoir de mémoire

Liens utiles

[La défense](#)

[ONACVG](#)

Contact

M. Gérard Brunel

g.brunel@ville-isle-adam.fr